

**LES SERVICES RENDUS**

A partir de quelques heures par semaine jusqu'à 24 heures sur 24, les services recouvrent les activités suivantes :

- ♦ Tâches ménagères : ménage, repassage, etc. ...
- ♦ Préparation des repas, y compris temps passé aux courses.
- ♦ Assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes, garde à domicile, aide directe à la personne, tenir compagnie, accompagnement à l'extérieur, aide au lever, au coucher, à la toilette.
- ♦ Aide administrative.

<b>ASDAPA</b> Association de Services pour l'aide à Domicile et Aux Personnes Agées du département de l'Oise		
24 rue de Buzanval BEAUVAIS	Madame BOUILLON 33, rue de Paris COMPIEGNE	13 place Salengro CREIL
☎ 03.44.48.10.18	☎ 03.44.40.25.83	☎ 03.44.25.30.70



**ETAT CIVIL**

*✂* **NAISSANCES** *✂*

- Clément, Willy, Jean-Pierre VASSANT, né le 16 avril 1999,
- Axelle, Yolaine, Josiane CRESSON, née le 18 avril 1999,
- Gabriel, Daniel, Sylvain FRANCOIS, né le 20 avril 1999,
- Clara, Sylviane, Annette MOISAN, née le 05 mai 1999,
- Charles, Jean-Claude, Gérard NYSSSENS, né le 27 juillet 1999,
- Valentin, Philippe, Thierry COURTECUISSSE, né le 26 août 1999,
- Alexis, Laurent, Sylvain TANNE, né le 11 septembre 1999,
- Benjamin, Etienne, Patrick BOUTEILLER, né le 15 septembre 1999,
- Loïse, Suzanne, Odette GARCON, née le 22 septembre 1999.

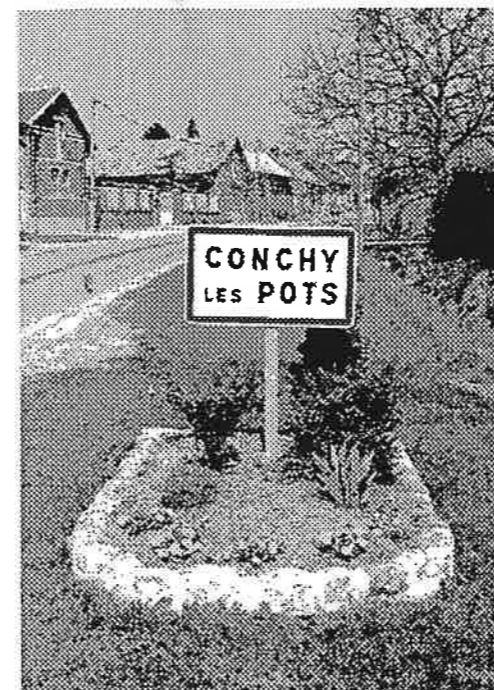
*✂* **DECES** *✂*

- Gabriel, Daniel, Sylvain FRANCOIS, décédé le 30 avril 1999.



**CALENDRIER DES MESSES**

- Le 14 Novembre 1999 à CUVILLY à 9 heures 30.
- Le 14 Novembre 1999 à RESSONS à 11 heures.
- Le 20 Novembre 1999 à ORVILLERS-SOREL à 18 heures 30.
- Le 21 Novembre 1999 à RESSONS à 11 heures.
- Le 21 Novembre 1999 à RESSONS à 18 heures 30.
- Le 28 Novembre 1999 à RESSONS à 11 heures.
- Le 04 Décembre 1999 à CUVILLY à 18 heures 30.
- Le 05 Décembre 1999 à RESSONS à 11 heures.
- Le 11 Décembre 1999 à ORVILLERS-SOREL à 18 heures 30.
- Le 12 Décembre 1999 à RESSONS à 11 heures.
- Le 19 Décembre 1999 à BIERMONT à 9 heures 30.
- Le 19 Décembre 1999 à RESSONS à 11 heures.
- Le 24 Décembre 1999 à BOULOGNE LA GRASSE à 22 heures.
- Le 25 Décembre 1999 à RESSONS à 10 heures 30.
- Le 26 décembre 1999 à RESSONS à 11 heures.



# LA CONCHYLIENNE

Bulletin Municipal Officiel

**Sommaire**

**Le Mot du Maire**

Le Mot du Maire .....	Page 1
Assainissement .....	Pages 2 à 4
Environnement .....	Page 4
Interventions Centre de Secours .....	Pages 5 et 6
Elections Européennes .....	Page 6
Associations :	
• Comité des Fêtes .....	Pages 7 et 8
• Parents d'élèves .....	Page 9
Remerciements .....	Page 9
Solidarités .....	Pages 9 et 10
ASDAPA .....	Pages 11 et 12
Etat civil .....	Page 12
Calendrier des messes .....	Page 12
Infos pratiques .....	Page 13
Page communication .....	Page 14

L'assainissement a été rendu obligatoire par la loi sur l'eau n° 92-3 du 03 janvier 1992.

Quelque soit le système adopté, autonome ou collectif, les installations devront être terminées au 31 décembre 2005.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, un résumé des textes de loi, ainsi qu'un tableau chiffré du coût approximatif de l'assainissement pour notre commune ; lisez-le attentivement, car du choix qui sera fait, le prix du m3 d'eau subira ou non une augmentation très importante.

Pour votre information, bien qu'aucune décision définitive n'ait été votée, pour le moment, votre Conseil Municipal a pris, à l'unanimité des membres présents et dans l'intérêt des Administrés, une option pour le système autonome.

Serge HENNON

**L'AIDE A DOMICILE**

**ASSAINISSEMENT :  
AUTONOME OU COLLECTIF ?**



**L'**assainissement a été rendu obligatoire par la loi sur l'eau n°92-3 du 03 janvier 1992 qui fait suite à une directive du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1991.

Quelque soit le système de collecte adopté, autonome ou collectif, les installations devront être terminées pour le 31 décembre 2005.

Le zonage d'assainissement fera l'objet d'une étude préalable complète envisageant les différentes solutions. Il sera suivi d'une enquête publique.

La vérification des installations autonomes est désormais sous le contrôle direct de la collectivité qui devient responsable, au niveau pénal, en cas de pollution induite par un particulier.

*De ce fait, la commune est habilitée, dans tous les cas, à exiger du particulier, d'une part, l'existence d'un dispositif d'assainissement conforme (arrêté du 06 mai 1996), d'autre part, de son bon fonctionnement.*

Il y a un an environ, vous avez reçu un questionnaire auquel vous avez été plus de 120 foyers à répondre.

Tous ces documents ont été remis aux Ets RUBY, qui, dans le même temps, ont procédé à une étude de terrain sur l'ensemble du territoire de la commune.

Ces informations jointes aux différentes analyses sur le terrain ont permis aux Ets RUBY de nous proposer deux simulations chiffrées, l'une pour l'autonome, la seconde pour le collectif.

Comme vous pourrez le constater, l'une des solutions aura une incidence très importante sur le prix du mètre cube d'eau, compte tenu du montant de l'emprunt à rembourser.

Nous devons rester très attentifs sur ce prix, car il faut également penser que, dans peu de temps, nous devons prévoir des travaux destinés au remplacement des canalisations d'eau générales, travaux qui nécessiteront de nouveaux emprunts dont le montant de remboursement viendra s'ajouter au prix du m3 d'eau.

.../...

**D**epuis 1961, l'ASDAPA permet à toute personne âgée, vivant seule ou en couple, de recevoir à son domicile (ou dans un substitut de celui-ci tel que R.P.A.) une aide de qualité qui repose sur :

- **une prestation adaptée** : le service rendu a pour objet central l'aide à la personne dans ses activités de la vie quotidienne,
- **le dialogue** car il constitue un élément essentiel de la relation d'aide qui s'instaure. Toute aide est organisée à partir d'un accord réciproque prenant compte les besoins, les aides financières possibles, les tâches à effectuer, la nature du poste à pourvoir, l'évaluation du coût, les droits et devoirs réciproques,
- **des acteurs de qualité** : l'association mobilise ses qualités professionnelles, sociales et humaines pour gérer avec rigueur tout en prévoyant l'évolution et l'adaptation du service rendu,
- **l'information** : toute personne (et son entourage) est tenue informée de ses droits et du contenu de l'aide (coût, limites ...). Cette information est garantie de manière formelle et claire (devis ...).

**LES MODES D'INTERVENTION**

- a) **La prestation de service** :  
Dans ce cas, l'ASDAPA est l'employeur des salariés. Ceux-ci interviennent auprès des :
  - personnes bénéficiaires de prestations d'action sociale servies par le Conseil Général, les Caisses de retraite ou la Sécurité Sociale ;
  - personnes bénéficiaires de prestations financées par les sociétés d'assurances ;
  - salariés d'entreprises bénéficiaires ou non de Titres Emploi Service ;
  - et toute personne qui souhaite que l'association soit employeur.

- b) **Le service mandataire** :  
Dans ce cas, c'est le particulier qui est l'employeur des intervenants. L'association, quant à elle, propose une aide au recrutement et à la fonction employeur.

**LES COÛTS DU SERVICE**

- Le coût du service est lié au mode d'intervention :
- a) - **Prestation de service** :  
Le coût horaire de l'intervention est fixé en référence au taux de remboursement national (CRAM).  
Différentes prises en charge par les Caisses de retraite, l'aide sociale, les Sociétés d'assurances, les entreprises et les comités d'entreprise peuvent venir en déduction de ce coût horaire.  
Le coût de la prestation est facturée pour une grande partie aux Caisses de retraite ou au Conseil Général. Dans ce cas, les personnes aidées versent une participation en fonction de leurs ressources (4,10 à 51 F/heure).  
Lorsqu'il n'y a pas de prise en charge externe, les personnes et familles paient l'intégralité de la prestation à l'association (73 F/heure).

- b) - **Service mandataire** :  
Le coût du service rendu comprend trois parties :
  - le salaire établi par rapport à la convention collective des employés de maison.
  - les charges sociales patronales et salariales qui sont versées à l'association qui, elle, les reverse globalement à l'URSSAF.
  - les frais de gestion correspondant aux différents services offerts par l'association pour l'aide à la fonction employeur.
 A noter que la moitié de la dépense pourra être déduite par le bénéficiaire de ses impôts sur le revenu à concurrence de la somme de 22.500 F.

.../...

**REMERCIEMENTS**

**E**n cette fin d'année 1999 et au nom du Secours Catholique et de l'Aumônerie, je tiens à remercier toutes les personnes qui répondent chaleureusement à la "Boîte en plus", organisée dans la Mairie et chez les commerçants de chaque paroisse, ce, deux fois par an depuis six années.

Cette quête en demande de nourriture est appréciée par les personnes se trouvant, pour des raisons diverses et passagèrement en grande difficulté.

Merci aux généreux donateurs et à l'année prochaine.

L. HARANG



**L**a société Archéologique et Historique de Boulogne, Conchy, Hainvillers et Alentours remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, pour le prêt de la Salle Polyvalente, de l'accueil qui lui a été réservé, ainsi que pour le vin d'honneur offert, lors de l'inauguration de l'exposition des Pèlerins de Saint Jacques et Chemins de Compostelle en Picardie.

Tous les remerciements également aux visiteurs venus nombreux pendant cette semaine historique, ainsi qu'aux enfants des collèges et des écoles primaires accompagnés de leurs professeurs (378 enfants) venus admirer l'adresse et la patience des tailleurs de pierre, ainsi que les chefs d'œuvre réalisés par ceux-ci.

A toutes et tous, nos vifs remerciements.

L. HARANG



**SOLIDARITE**

"Une proche qui nous est chère, âgée de 40 ans et mère de 3 enfants, est "atteinte d'une leucémie."  
"Afin de guérir, elle doit recevoir de la moelle osseuse d'un donneur "compatible."  
"Nous faisons appel à votre solidarité, à votre générosité."

"Une prise de sang suffit pour faire une recherche du typage H.L.A. pour connaître la "compatibilité avec cette personne."

"Afin de connaître les démarches à suivre et de plus amples renseignements, vous pouvez "contacter du lundi au vendredi :"

"⇨ Mme DHERSIN au 03.44.78.51.28"

"⇨ Mme FRANCHETTE au 03.44.78.53.12 ou "03.44.80.44.17"

"Aujourd'hui vous sauverez quelqu'un, demain quelqu'un vous sauvera peut-être."

**SIMULATIONS CHIFFREES POUR LES SOLUTIONS PROPOSEES**

**1°) ASSAINISSEMENT AUTONOME**

INVESTISSEMENT A CHARGE DES PARTICULIERS (Etude sur 212 habitations)

	PRIX H.T.	PRIX T.T.C.
MONTANT TOTAL	9.250.560 F	11.156.175 F
SUBV. : AGENCE DE L'EAU + CONS. GENERAL		7.271.586 F
		<u>3.884.389 F</u>
MONTANT NET T.T.C. PAR FOYER (prix moyen)		
3.884.389 F : 212 =		<u>18.323 F</u>
MONTANT DE LA SURTAXE SUR L'EAU		0 F
CHARGES ANNUELLES POUR L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION ENVIRON		<u>800 F</u>

Le contrat d'entretien sera OBLIGATOIRE à partir de l'année 2005.

L'entretien sera effectué sous le contrôle de la commune ; il consistera en la vérification générale des divers éléments de l'installation, plus la vidange de la fosse toutes eaux tous les 2 ans ou tous les 4 ans, selon le nombre de personnes habitant le foyer.

**1°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

	PRIX H.T.	PRIX T.T.C.
INVESTISSEMENT A CHARGE DE LA COMMUNE	11.208.450 F	13.517.390 F
SUBVENTIONS DIVERSES		4.177.510 F
		<u>9.339.880 F</u>
MONTANT DE L'EMPRUNT		9.350.000 F
MONTANT DES INTERETS SUR 20 ANS		5.459.407 F
		<u>14.809.407 F</u>
REMBOURSEMENTS ANNUELS PENDANT 20 ANS :		
14.809.407 F : 20 =		740.470 F
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS DE LA STATION ENVIRON		300.000 F
		<u>1.040.470 F</u>

.../...

CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE MOYENNE : 31.000 M3

MONTANT A AJOUTER AU PRIX DE REVIENT ACTUEL DU M3 D'EAU

1.040.470 F : 31.000 M3 = 33,56 F

33,56 F

TAXES DIVERSES AU M3 (12,75 %)

4,28 F

37,84 F

PRIX ACTUEL DU M3 T.T.C.

10,37 F

PRIX TOTAL DU M3 POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

48,21 F

EXEMPLE DE CHARGES POUR UN FOYER DE 2 PERSONNES :

CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE : 90 M3

DEPENSE ANNUELLE AU TARIF ACTUEL T.T.C. = 10,37 F x 90

933,30 F

DEPENSE ANNUELLE AU NOUVEAU TARIF T.T.C. = 48,21 F x 90

4.338,90 F

DEPENSES ANNUELLES SUPPLEMENTAIRES PENDANT 20 ANS (DUREE DE L'EMPRUNT)

4.338,90 F - 933,30 F =

3.405,60 F

Serge HENNON



**LE CEDRE ET LES VANDALES**

Le titre pourrait faire penser à une fable de notre bon La Fontaine. Hélas, il n'en est rien et l'histoire est réelle.

Il était une fois un cèdre planté par nos ancêtres il y a un quart de siècle, non loin du château d'eau.

Majestueux, ses longues branches aux aiguilles bleutées retombaient sur la verte pelouse.

Au carrefour de quatre routes, il nous voyait passer, il faisait presque partie de notre patrimoine.

Muet et sans défense, il ne causait de tort à personne ; au contraire, tout le monde l'admirait.

Et puis, un soir d'été, des vandales s'acharnent sur son tronc, à coups de couteau lui arrachent son écorce sur une grande surface. La sève s'écoule lentement de sa plaie béante.

C'est sûr, si rien n'est fait, il va mourir. Un pansement approprié va peut-être le sauver d'une lente agonie.

*Amis Conchyliens, respectons la nature ! Que la vie serait triste sans verdure et sans arbre.*

Gérard MAROUZE



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL**

Le samedi 06 Juin, l'Association des Parents d'Elèves organisait sa kermesse annuelle.

Le soleil était très attendu, mais malheureusement la pluie n'a cessé de tomber une bonne partie de la journée.

Cela n'a pas empêché une foule très importante d'être présente et de participer avec beaucoup d'entrain aux différents stands de jeux.

Merci à tous d'être venus si nombreux.

Nous remercions tous les parents d'élèves venus aider lors de l'organisation, la préparation et pour la confection de pâtisseries, ainsi qu'au bon déroulement de cette journée.

Merci aux Maires de chaque commune, aux instituteurs du regroupement d'être venus et d'avoir participé à cette kermesse.

L'A.P.E. vous annonce son programme de festivités pour l'année 2000 :

- > 05 février 2000 : Spectacle gratuit pour les enfants du Regroupement à la Salle des Fêtes de CONCHY LES POTS.
- > Courant mars 2000 : Repas dansant sur réservation (la date sera communiquée ultérieurement)
- > 03 juin 2000 : Kermesse des écoles à BOULOGNE LA GRASSE

Afin que l'Association "dure toujours", nous comptons sur votre présence pour les prochaines manifestations.

Merci et à bientôt.

LES PARENTS D'ELEVES

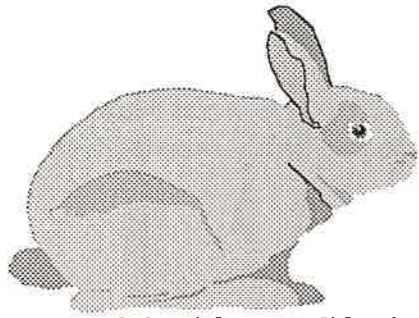


**SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT**

L'association Solidarité et Développement ouvre un atelier permanent de lutte contre l'illettrisme au Centre Social de LASSIGNY : les mardis de 14h 00 à 17h 00 et les jeudis de 9h 00 à 12h 00.

Cet atelier est destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés tant en français qu'en savoir de base. Réapprendre à lire, à écrire, à compter et à communiquer est le principal objectif de l'atelier Majuscule.

**CONCOURS PHOTOS SUR LE  
THEME DES ANIMAUX**



**C**'est sous un beau soleil que nous avons passé un bel après-midi le 29 mai dernier.

Je remercie toutes les personnes qui nous ont accueilli chez elles pour prendre les photos.

Bravo à nos vingt jeunes photographes. Nous avons gagné un Premier Prix grâce à Virginie FOYART.

Merci à toute l'équipe du Comité des Fêtes et à Myriam GEORGE et à Loïc d'être venus m'assister à l'occasion de ce concours.

Bravo et encore merci à tous.

Gérard BELLEGUIC  
Président du Comité des Fêtes



**BRAVO!**

**L**e samedi 04 septembre 1999, sous un soleil encore estival et dans une ambiance cordiale, s'est déroulée la journée multi-sports organisée par votre Comité des Fêtes.

Nous félicitons à nouveau les gagnants qui ont concouru dans les différentes disciplines. Le rappel de leurs noms évoquera sans doute de bons souvenirs chez ceux qui ont bien voulu participer ou simplement encourager les nombreux sportifs qui se sont affrontés.

☛ Football :

- ✓ Catégorie Jeunes : Equipe de RESSONS SUR MATZ
- ✓ Catégorie Dames : Mmes Chantal BLUGEON – Christine GRELIN – Katy KUROWSKI
- ✓ Catégorie Seniors : MM. Jérémy FOYART – Eric KUROWSKI – Alain RICHARD

☛ Boules : MM. Jean-Jacques NONOTTE et Alain RAIMU

☛ Tir :

- ✓ Catégorie Jeunes : Antony GEORGE
- ✓ Catégorie Dames : Mme Jocelyne COURTAUX
- ✓ Catégorie Hommes : M. Alain MASSOULLE

☛ Fléchettes :

- ✓ Catégorie Jeunes : Johan COCHEPIN
- ✓ Catégorie Dames : Mme Béatrice RICHARD
- ✓ Catégorie Hommes : M. Gérard BELLEGUIC

Catherine CHAUMETTE



**INTERVENTIONS DU CENTRE DE SECOURS  
DE RESSONS SUR MATZ**

**D**ans un courrier du 23 août 1999, le Lieutenant JULLIEN, Chef du Centre de Secours de RESSONS SUR MATZ a informé les Maires des communes du secteur d'intervention qu'à la suite de la délibération du Conseil d'Administration du SDIS 60 n°3 du 21 décembre 1998, certaines interventions qui ne constituaient pas une véritable opération de secours et d'urgence seraient désormais payantes.

Vous trouverez ci-dessous la liste indicative des ces interventions payantes, étant précisé que ces interventions restent gratuites lorsqu'elles sont indissociables d'une véritable opération de secours ou lorsqu'elles en constituent le prolongement obligé.

- 1) L'ouverture de portes en l'absence de personnes en danger (personne ne répondant pas aux appels) ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau, etc.).
- 2) Le déblocage d'ascenseurs vides de toute présence humaine.
- 3) La dépose d'antennes, de panneaux publicitaires ou de tout élément de construction (sauf péril imminent).
- 4) L'épuisement de caves, sous-sols ou autres locaux résultant d'une négligence imputable au demandeur et/ou d'une disposition habituelle des lieux, excepté l'hypothèse de circonstances météorologiques exceptionnelles. Une réponse ministérielle précise qu'il appartient au juge de dire si les interventions répétées chez les propriétaires, qui refusent d'entreprendre des travaux pour diminuer la fréquence des inondations, peuvent être facturées.
- 5) La dépollution et le contrôle des colonnes sèches.
- 6) Les livraisons d'eau autres celles consécutives à un sinistre.
- 7) Le dégagement des véhicules et de tous autres objets encombrant le domaine public routier, ferroviaire ou fluvial, sauf lorsque l'opération vise à prévenir un péril imminent pour les personnes, les biens ou l'environnement.
- 8) Les opérations de sablage, de déneigement ou de balisage des routes, en dehors des précautions à prendre sur les lieux d'une intervention ou de la signalisation d'un danger ponctuel.
- 9) Le débouchage d'égouts, sauf en cas d'inondation ou de danger.
- 10) La recherche sous l'eau d'épaves ou d'objets divers, sauf dans le cas d'une opération de sauvetage ou d'une réquisition.

- 11) La récupération de matériels dans des endroits difficiles d'accès ou dangereux nécessitant des moyens de levage ou de traction détenus par les sapeurs-pompiers.
- 12) La recherche ou la capture d'animaux en divagation.
- 13) La recherche d'animaux égarés (à l'exception du sauvetage d'animaux en péril).
- 14) La simulation de certaines conditions météorologiques à des fins privées (tournage de films, spectacles, etc...).
- 15) La surveillance de manifestations sportives ou culturelles organisées en salle ou en extérieur.
- 16) La destruction ou la récupération de nids d'hyménoptères, sauf dans les cas relevant de l'urgence et de la nécessité publique (parties habitées ou fréquentées des constructions et lieux publics). Sont notamment exclus de cette définition les jardins et greniers ou combles non aménagés.



**RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES**  
**DU 13 JUIN 1999**  
 - Commune de CONCHY LES POTS -

INSCRITS	373
ABSTENTIONS	173
VOTANTS	200
BLANCS ET NULS	13
EXPRIMES	187

Liste	Conduite par	Voix
LAR	M.LARROUTUROU Pierre	0
MEG	M. MEGRET Bruno	10
MIG	M. MIGUET Nicolas	3
HOL	M. HOLLANDE François	27
COT	M. COTTEN Christian	0
ALL	M. ALLENBACH J. Philippe	0
CHA	Mme CHANUT Marie-Laurence	0
BAY	M. BAYROU François	10
WAE	M. WAECHTER Antoine	3
GUE	M. GUERRIN Guy	0
LEP	M. LE PEN Jean-Marie	16
SAR	M. SARKOZY Nicolas	22
HUE	M. HUE Robert	11
FRA	M. FRAPPE Benoît	0
SAI	M. SAINT-JOSSE Jean	16
LAG	Mme LAGUILLER Arlette	14
JOS	M. JOS Joseph	0
PAS	M. PASQUA Charles	41
MAU	M. MAUDRUX Gérard	3
COH	COHN-BENDIT Dany	11



**QUELQUES LIGNES DU...**

Quelques lignes du Comité des Fêtes, pour vous remercier d'avoir participé si nombreux à nos diverses manifestations. (Concours photos des enfants - Feu de la Saint Jean - Retraite aux flambeaux - Fête foraine - Brocante - Bals - Journée multisports - Soirée jeux de société).

Un grand merci qui nous encourage à continuer à vous divertir .

Ainsi, le samedi 27 Novembre, toujours à la Salle des Fêtes : Ambiance espagnole ! Une soirée Paëlla est programmée avec la Sono CREANIM \*

Nous vous accueillerons à partir de 20 heures. La sangria de bienvenue vous sera offerte. Afin d'assurer un meilleur service, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les réservations et paiement avant la date limite prévue. Merci pour votre compréhension.

Dans la continuité des festivités, la date fatidique du 31 décembre se profile et avec elle, la nuit inoubliable du Nouveau Millénaire.

A cette occasion, nous vous proposons une soirée dansante animée par CREANIM, accompagnée d'un buffet froid.

Surprises et cotillons seront de la fête. Pour les courageux, la soupe à l'oignon sera servie à l'aube...

Venez passer ce Nouvel An dans la joie et la bonne humeur. Nous vous attendons !

Merci à tous.

Jean GRELIN  
 Pour le Comité des Fêtes

\* CREANIM : Association Loi 1901 - Monsieur BLANCHARD - Siège social : 362, rue du Jeu de Paume - 60490 RESSONS SUR MATZ.



**BIENVENUE !**

Le Comité des Fêtes a vu le cercle de ses membres s'agrandir avec l'arrivée de Monsieur et Madame Daniel COURTAUX. Habitant notre commune depuis quelques mois, Monsieur et Madame COURTAUX ont témoigné de l'intérêt pour la vie du village en souhaitant intégrer notre association. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils feront des émules parmi les récents ou ...anciens Conchyliens.



**DERNIERE MINUTE**

La soirée du 31 décembre 1999 affiche ...  
**COMPLET !!!**